

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame STANER Olivia demeurant Rue René Jurdant 6 à 1301 Bierges.

Le terrain concerné est situé Rue René Jurdant, 6 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section C n°304N.

La demande consiste à l'agrandissement et la transformation d'une extension existante en façade arrière, la transformation d'une terrasse en extension, la création d'une nouvelle terrasse et l'agrandissement d'une baie intérieure :

- L'extension arrière verra sa profondeur passer de 3,4 m à 4.5 m, sa toiture modifiée en toiture plate (même hauteur que la corniche du volume principal, 5,65 m), ses élévations seront recouvertes d'un bardage bois vertical de ton naturel ;
- La terrasse à l'étage sera transformée et incorporée au volume extension, une nouvelle grande baie vitrée sera créée en façade arrière ;
- Une nouvelle terrasse en bois de 14,4 m² sera créée à l'étage, à 2,42 m de hauteur, celle-ci sera accolée à l'extension arrière, elle sera agrémentée d'un garde-corps en acier et de plantations pour occulter les vues vers le voisin ;
- La baie vitrée existante au niveau de l'extension existante, sur le pignon de droite (au rez-de-jardin) sera agrandie et une nouvelle sera créée à l'étage.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 au 31 janvier 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 janvier 2025